



Liberté . Egalité . Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale des territoires
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
Bureau de l'Environnement

Commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la société SITA Île-de-France à Liancourt-Saint-Pierre

Compte rendu de la réunion du 22 juin 2016

La commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la société SITA Île-de-France à Liancourt-Saint-Pierre s'est réunie le 22 juin 2016 à 14 heures 30, sous la présidence de Mme Isabelle Domergue, responsable du service eau, environnement et forêt de la direction départementale des territoires de l'Oise, accompagnée de M. Christophe Vallet et de Mme Fabienne Ouin du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires.

Participaient à cette réunion :

- M. Mickaël Béliart, inspecteur des installations classées, unité territoriale de l'Oise, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord-Pas de Calais- Picardie,
- M. Gérard Lemaître, président de la communauté de communes du Vexin Thelle,
- M. Sylvain Le Chatton, maire, commune de Liancourt-Saint-Pierre,
- M. Hervé Dessenin, maire, commune de La Villetertre,
- M. Pierre de Chezelles, maire, commune de Lierville, accompagné de M. Wladyslaw Gronostaj, adjoint au maire,
- Mme Sylvie Vezier, administratrice, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- M. Jacques Léraillé, président, association Les amis du Bochet accompagné de M. Pierre Chataigné, secrétaire de l'association,
- M. Michel Hénique, administrateur, association des Amis du Vexin.
- Mme Florence Bruyat Korda, directrice activité stockage, Sita Île-de-France, accompagnée de M. Sylvain Brissonnet, responsable des travaux IdF, Sita Île-de-France / Suez, M. Anthony Simao, ingénieur environnement, Mme Giulia Barina, ingénieur environnement et Mme Amina Benmachou
- M. Laurent Steiner, responsable de centre, Sita Île-de-France / Suez.

Étaient excusés :

- M. Cyrille Rousseau, conseiller municipal, commune de Boubiers,
- Mme Aline Peltier et M. Christophe Petin, salariés, Sita Île-de-France.

1. Approbation du compte rendu du 10 novembre 2015 :

Après avoir consulté les membres de la CSS, Mme Domergue valide le compte rendu de la précédente réunion qui s'est tenue le 10 novembre 2015.

2. Rapport d'activité de l'exploitant :

M. Brissonnet présente le rapport d'activité de la société précédemment envoyé par voie électronique aux membres de la CSS.

M. Léraillé souhaite une information des associations et des membres de la CSS lorsque des travaux susceptibles de générer des nuisances olfactives sont prévus.

M. Brissonnet indique, qu'en 2015, aucune plainte pour de telles nuisances n'a été émise.

M. Chataigné, au regard des horaires de fonctionnement indiqués, fait état de la présence de 4 camions la semaine précédente devant l'entrée du site à 6 h du matin.

M. Henique propose de mettre une ruche sur le site afin de faire une analyse comparative du miel qui y sera produit avec celui produit dans une zone agricole classique, ce qui pourrait être un bon indicateur d'éventuelles pollutions.

Mme Bruyat Korda ne s'oppose pas à cette proposition. Elle précise que sur d'autres sites du groupe, des apiculteurs ont passé des accords pour exploiter des ruches, comme à Crépy-en-Valois. Toutefois, les salariés n'ont pas pour mission de s'occuper de ruches.

Arrivée de M. le Maire de Liancourt-Saint-Pierre à 15 h.

M. Léraillé souhaite connaître le lien du site internet sur lequel les comptes-rendus sont publiés.

M. Léraillé demande ce qu'il en est du projet de limiter l'arrivée d'eau sur le bassin de lixiviats par une couverture. En 2014, Mme Greder parlait d'un produit de recouvrement pour limiter les odeurs et une étude sur la faisabilité d'un bâchage d'un bassin de rétention était en cours.

Mme Bruyat Korda rappelle, qu'à cette époque, il y avait un problème d'odeurs à cause des travaux et de l'absence d'aération du bassin de lixiviats. Maintenant le bassin dispose de 5 aérateurs et l'on constate qu'il n'y a plus d'odeurs.

M. Béliart précise qu'une substance avait été mise sur la surface du bassin pour éviter l'évaporation. Ce qui avait été évoqué étaient des flottants en plastique permettant d'éviter les odeurs.

3- Rapport DREAL

M. Béliart fait la présentation du bilan.

Pour mémoire, l'arrêté du 6 janvier 2016 autorise la prolongation de l'activité 18 mois jusqu'au 18 juillet 2017.

La prochaine inspection du site se fera en septembre 2016.

Le dossier d'extension, déposé en décembre 2015, a été jugé recevable en mars 2016.

L'enquête publique a lieu jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

4 Présentation du projet d'extension

Conformément à l'article R.512-19 du code de l'environnement, l'étude d'impact du projet d'extension du site est soumise pour avis à la CSS.

Mme Bruyat Korda présente le projet d'extension du centre de stockage.

Départ de M. Lemaître à 15h30.

M. Léraillé fait part de deux interrogations :

- la durée de 25 ans du suivi après exploitation s'applique-t-elle aussi bien sur le projet d'extension que sur l'existant SP2 dont la durée de suivi était plus longue (30 ans). M. Béliart précise que l'arrêté ministériel de 1997 est abrogé par l'arrêté du 15 février 2016 qui s'applique désormais.

Le suivi est de 25 ans avec des périodes de renouvellement de 5 ans. L'objectif est de démontrer l'absence de production de lixiviats et de biogaz.

- Qui est le propriétaire après l'exploitation ? Mme Bruyat-Korda précise que SITA est propriétaire.

M. Léraillé note que le plan déchets de 2015 est visé alors qu'il n'est pas validé. Ce document n'est pas annexé dans le dossier. Il manque la partie du plan qui justifie le projet.

M. Simao précise que le nouveau plan déchets n'est pas validé car la loi Notre a transféré la compétence à la région. Néanmoins, le projet du plan déchets départemental est le dossier le plus à jour concernant les études des gisements, les fermetures de centres programmées...

M. Léraillé fait quelques observations sur le dossier et constate quelques incohérences dont certaines relèvent plus d'erreurs de rédaction :

- 10 % d'encombrants sont prévus dans les déchets du projet d'extension. Ils sont cependant interdits dans une décharge,

- il manque une carte donnant le rayon de 50 km autour du centre de stockage pour avoir une idée du périmètre de fonctionnement,

- une référence est faite à la ligne SNCF Saint-Denis Dieppe alors qu'elle n'existe plus,

- il est indiqué une activité agricole uniquement destinée à la culture de betteraves, alors que plusieurs cultures sont prévues. M. Simao précise que lors de l'élaboration du dossier en 2015, il s'agissait d'une culture de betteraves ,

- il est mentionné des déchets radioactifs "dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée",

- concernant le chemin de randonnée qui va jusqu'au bois du Bochet, il serait possible, à titre de compensation, de contourner le bois et rejoindre le chemin qui passe au dessus du pont de la voie SNCF de la Villeterte,

- dans la partie "hébergement", il manque le centre pour adultes handicapés et la future maison de retraite,

- il est fait référence à la voie navigable de la Seine.

M. Léraillé fait par ailleurs les demandes suivantes :

- Concernant les transports, remplacer le mot "principalement" par "uniquement" routier.

- fournir la fiche qualitative de la Viosne relevée à la station de Chars.

- procéder aux plantations rapidement pour éviter les envols, les bruits et les odeurs.

En outre, il regrette l'absence de l'ARS qui aurait pu donner un avis sur l'aspect sanitaire du projet.

La société apporte les réponses suivantes :

Concernant les encombrants, Mme Bruyat-Korda précise qu'il s'agit du refus d'encombrants provenant des déchetteries et des collectes d'encombrants du secteur.

Elle ajoute que le portique de radioactivité est réglé pour se déclencher si la radioactivité est supérieure à 3 fois le bruit de fond. En dessous, il ne se déclenche pas.

Concernant le chemin de randonnée M. De Chezelles précise que le chemin allait sur Liancourt 2 et butait sur un champ. Il existe pour des besoins d'exploitation agricole.

M. Chataigné s'étonne de l'augmentation des tonnages annuels entrants qui passent de 80000 tonnes par an (2002 à 2015) à 135000 tonnes dans le projet d'extension.

M. Simao, précise qu'il y a une baisse programmée des déchets qui vont en centre de stockage.

Dans l'Oise jusqu'en 2015, il y avait 6 sites. Un site est désormais fermé et 3 fermeront d'ici 2019. Il y a donc un besoin de stockage pour le traitement des déchets dans l'Oise afin de compenser ces fermetures.

Concernant la question de M. Chataigné sur l'ouverture du site le samedi matin, Mme Bruyat Korda répond que l'arrêté préfectoral prévoyait cette ouverture. Cette faculté n'est pas utilisée. Il est possible de ne pas la mettre dans le futur arrêté.

M. Léraillé s'interroge, d'une part, sur la maintenance de la route et, d'autre part, sur le passage des camions dans la commune de Tourly. L'exploitant indique que les impacts liés à l'activité du centre sont pris en charge par la société et qu'aucun trafic ne passera par Tourly.

M. Le Chatton soulève les points suivants :

- possibilité de création d'un observatoire de l'air afin de rassurer la population,
- vigilance de la société sur le trafic routier croissant en provenance de l'Est du département et sur l'impact sur la voirie,
- mise en œuvre des prescriptions de l'ABF pour le boisement de la digue périphérique.

Conformément à l'article R.512-19 du code de l'environnement, il est demandé aux membres de se prononcer sur l'étude d'impact.

Collège "État" – 3 votants (9 voix)

Favorable : 9

Collège "élu" – 3 votants (6 voix)

Favorable : 6

Collège "Exploitant" – 2 votants (12 voix)

Favorable : 12

Collège "collectivités" - 3 votants (6 voix)

Favorable : 4

Abstentions : 2

Collège "Associations" – 3 votants (9 voix)

Favorable : 6

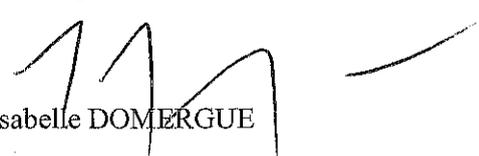
Abstentions : 3

Avis favorable à la majorité

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Domergue clôt la séance à 17 heures 10.

Beauvais, le 4.08.2016

La présidente,


Isabelle DOMERGUE

Annexes au compte-rendu :

- rapport de l'exploitant,
- rapport de l'inspection des installations classées,

Lien du site de la DREAL Nord-Pas de Calais-Picardie pour les CSS dans l'Oise :

<http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr/?-Departement-de-l-Oise-3459->